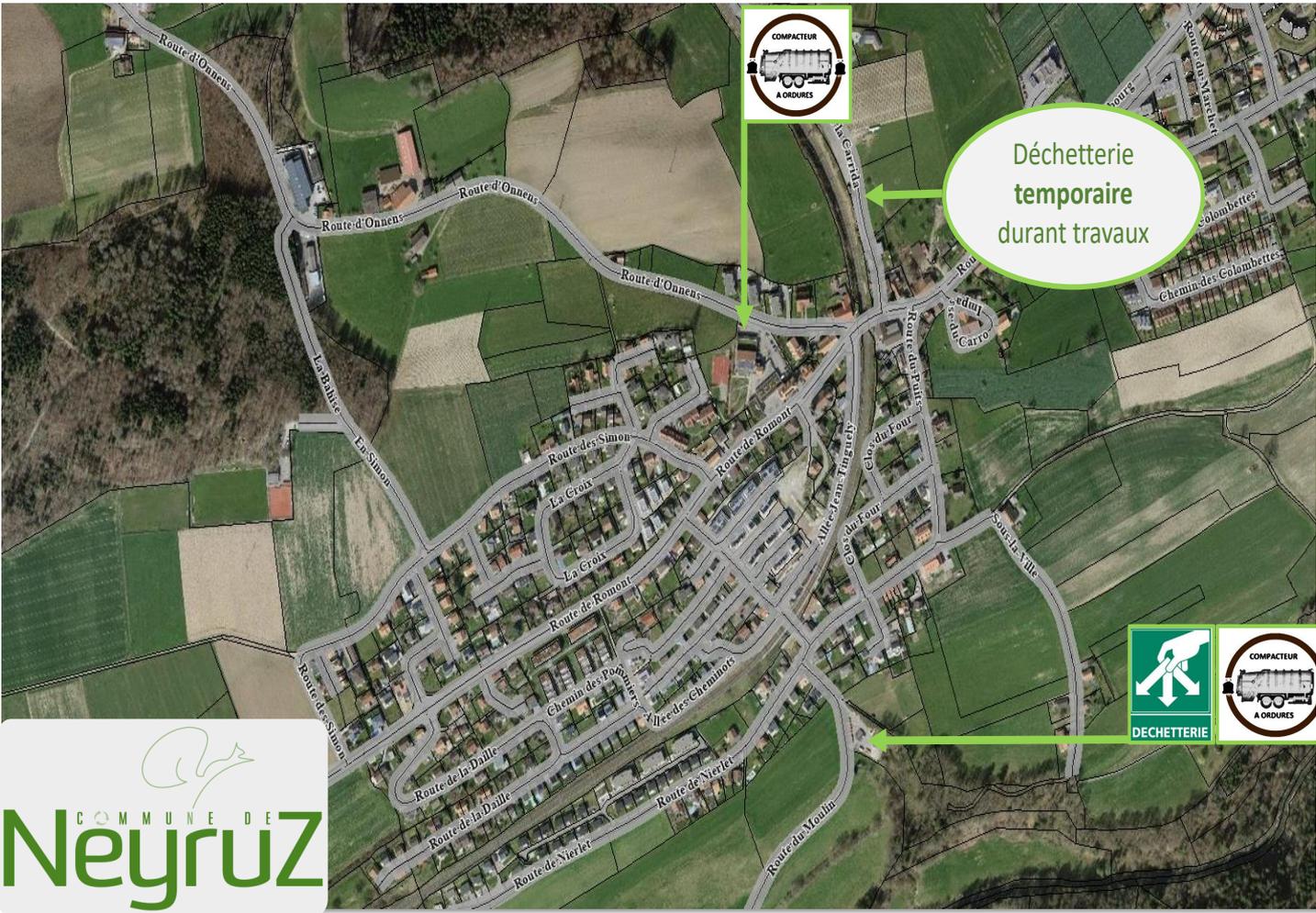




2025

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'**application**

Déchetterie communale

Route du Moulin
1740 Neyruz

Déchetterie provisoire durant travaux
Chemin de La Carrida

Horaires

- Lundi : 17h00 à 19h00
- Mardi : 17h00 à 19h00
- Mercredi : 9h00 à 11h00
- Jeudi : 17h00 à 19h00
- Vendredi : 17h00 à 19h00
- Samedi : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Compacteur à ordures - Rte d'Onnens 5

Ouverture : Lundi au samedi de 06h30 à 20h00

Fermeture : Dimanche et jours fériés

- Les sacs ordinaires sont déposés dans le compacteur situé devant le local de l'édilité, à la route d'Onnens 5, au moyen d'une carte prépayée. Le display indique le poids et le coût du dépôt. Un compacteur est également disponible à la déchetterie communale durant les heures d'ouverture.
- Les déchets ménagers doivent y être déposés dans des sacs fermés et non en vrac.
- Les encombrants au gabarit d'un sac de 110 litres doivent être déposés dans le compacteur. Toutefois, ces sacs, qui vont être compactés puis incinérés, ne doivent **pas contenir d'objets métalliques, en verre ou durs** pouvant bloquer la machine.

Taxe au poids

- Chaque kg déposé dans le compacteur à ordures vous coûte **CHF 0.60** et est débité de votre carte à prépaiement.

Contact et infos

Commune de Neyruz
Route de Romont 4
1740 Neyruz
026 916 15 50
neyruz@neyruz.ch
www.neyruz.ch

Taxe annuelle

Une taxe de base est perçue annuellement pour couvrir les frais d'exploitation et financiers de la déchetterie et des installations d'élimination.

Actuellement, la taxe annuelle de base est fixée comme suit :

- CHF 40.00/personne, dès l'année des 21 ans (exemption pour les personnes en apprentissage ou universitaire jusqu'à 25 ans sur présentation d'un justificatif valable);
- CHF 40.00/pour les commerces, artisan-e-s, indépendant-e-s, associations, industries et entreprises.

Bon Fricompost

Ce bon est nécessaire pour acheminer vos déchets de jardin chez Fricompost à Posieux. Le Bon est aussi disponible sur notre site internet ou à l'administration communale en version papier.



Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.



Déchetterie à domicile - réservée aux personnes âgées et à mobilité réduite - 2025
 Pour toute question, veuillez contacter l'administration communale au 026 916 15 50

Janvier						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Février						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2		
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

Mars						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
						31

Avril						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mai						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
						30

Juillet						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Août						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
						31

Septembre						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Octobre						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Les personnes âgées ou à mobilité réduite ne pouvant pas se rendre à la déchetterie par leurs propres moyens pourront bénéficier d'un service à domicile, le dernier samedi du mois. Les inscriptions sont acceptées jusqu'au mercredi précédent le ramassage, mais pas plus d'un mois à l'avance.

Contre rémunération, les sacs d'ordures ménagères peuvent également être ramassés par ce service au prix de :
 CHF 5.-/par sac de 35 l. * CHF 10.-/par sac de 60 l. * CHF 15.-/par sac de 110 l.

Où se trouvent les compacteurs ?

1 compacteur à ordures se situe devant le local de la voirie à la Route d'Onnens 5



1 compacteur se situe à la déchetterie communale à la Route du Moulin

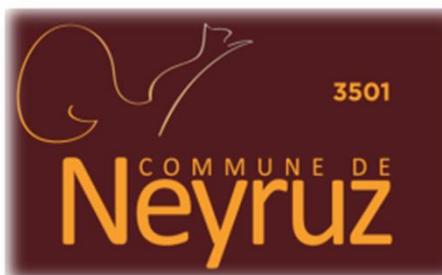


Il est désormais possible de consulter votre solde directement sur les compacteurs. Pour cela, il suffit d'apposer votre carte sur le « Boitier à solde » fixé au compacteur pour que celui-ci s'affiche.



Limite de solde

S'il reste CHF 5.- ou moins sur votre carte, le compacteur ne s'ouvrira pas et dans ce cas, un message « carte bloquée » s'affichera sur le display.



Les cartes compacteur

Les cartes pour l'usage du compacteur sont en vente à l'administration communale et ont une valeur de CHF 20.-/carte. Vous avez la possibilité d'en acheter plusieurs par ménage. En cas de perte, la carte n'est pas remboursée.

Les cartes peuvent être rechargées de différentes manières :

- Par internet, via la plateforme Gestinergie 4.0
- À l'automate situé devant l'administration
- Au guichet du bureau communal



Comment bien trier ?



Ordures ménagères payants
Tout déchet qui **entre** dans un sac poubelle de 35, 60 ou 110 litres s'élimine dans des sacs ordinaires et est déposé dans un des deux compacteurs à ordures.



Couche-culotte
A déposer dans le container proche du compacteur devant l'édilité ou à la déchetterie. Les couches doivent être emballées dans un **sac plastique transparent et fermé**.



PET
A mettre dans les Big-Bag : Les bouteilles **de boissons** en PET qui portent le logo officiel du recyclage. Les autres emballages arborant le logo PET doivent être éliminés **avec les déchets ménagers**.



Papier et carton
A vider dans la benne : Papier et de carton **propres et exempts d'impuretés** sans plastique, aluminium, résidus alimentaires (**cartons pizza, fastfood, etc.**), polystyrène, sagex, etc.



Capsules Nespresso (aluminium)
A mettre dans le container : Les capsules de café et thé en aluminium. **Les autres capsules compatibles doivent être éliminées avec les ordures**.



Verre
A mettre dans le container : Enlever bouchons et couvercles, introduire dans les bennes par couleur. **Pas de porcelaine, de céramique, ni de verres plats qui sont à déposer dans la benne de déchets inertes**.



Huiles minérales et végétales
A verser dans le bac ad hoc : Huiles usées végétales (friture) et minérales. (**SAUF la graisse de coco qui doit être évacuée dans les ordures ménagères**).



Piles et accumulateurs
A rapporter aux points de vente : piles et batteries. Toutefois, un récipient est mis à votre disposition. **Les batteries au lithium doivent être déposées à part**.



Tubes lumineux (néon) / LED
Les ampoules, les tubes néons et les LED sont à déposer dans le bac adéquat.



Ferraille (objets métalliques)
A déposer dans la benne : Aluminium, boîtes de conserve, couvercles de bocaux, mobilier ou matériel en fer, treillis, casseroles, bombes aérosols vides.



Appareils électriques et électroniques
A remettre au fournisseur lors de l'achat d'appareil ou livrer gratuitement chez Thommen SA, à Givisiez. La déchetterie communale accepte les petits appareils.



Déchets encombrants combustibles
A mettre au container : Les déchets incinérables qui n'entrent pas dans un sac 110 l. (par ex. matelas). **Les objets doivent être démontés avant d'être déposés dans la benne**.



Déchets inertes (petites quantités)
A déposer dans la benne : Vaisselle, céramique, porcelaine, verres de fenêtres, miroirs, pots de fleurs vidés. Quantité max. 0.3 m³ **à l'exception de tout déchet de construction ou rénovation**.



Bois
A mettre dans la benne : Bois naturels ou vernis, panneaux agglomérés, meubles et armoires **démontés**. Les bois autoclaves sont à mettre aux encombrants, les traverses de chemin de fer ne sont pas acceptées.



Cendres de bois
A déposer, **refroidies** dans le bac destiné à cet effet.



Textiles et chaussures
A mettre dans le container : Lavés et emballés dans un sac **fermé**. **Les chaussures de ski doivent être mises au compacteur à ordures**.



Déchets de jardin
Les déchets de jardin **issus des coupes annuelles** en quantité raisonnable sont à déposer à l'endroit ad hoc. Les quantités plus importantes sont à éliminer **chez Fricompost avec le Bon ad hoc**.



Déchets paysagers payants
Les remplacements de haies, abattage d'arbres, réaménagements paysagers extérieurs, etc. doivent être amenés chez Fricompost par vos soins et à vos frais.



Gazon
Le gazon peut être déposé dans la remorque spécialement prévue à cet effet.



Déchets compostables ménagers
A mettre dans la benne : Epluchures, plantes vertes, feuilles mortes, déchets végétaux, coques de noix, fruits, sciure propre et copeaux (pas de résidus de repas cuits).



Pain sec
A déposer dans la caissette : Restes de pain.



Sagex
Uniquement les **blocs de sagex** à éliminer dans la benne des encombrants. Les flocons de sagex ne sont pas acceptés, à éliminer dans le compacteur préalablement **emballés dans un sac**.



Autres déchets plastiques
A éliminer avec les ordures ménagères : Barquettes de viande, de fruits, emballages plastiques en tout genre, bouteilles de produits d'entretien, bouteilles d'huile et vinaigre.



Flacons en plastique avec bouchon
A éliminer avec les ordures ménagères : **les bouteilles de détergents, les bouteilles d'adoucissants, etc. même s'il est indiqué PET**.

Les types de déchets



Cartouches d'encre pour imprimantes
A déposer auprès de tous les revendeurs.



Déchets spéciaux des ménages
A déposer au Centre de collecte des toxiques ménagers, STEP de Villars-s/ Glâne, 026 408 32 80 : Produits chimiques, thermomètres au mercure, restes de peinture, liquides toxiques, produits phytosanitaires.



Pneus payants
A remettre aux fournisseurs ou chez Thommen SA à Givisiez, 026 460 75 80.



Déchets de chantier
A déposer à la société SFR à Châtillon : Tous les déchets **issus de la construction ou rénovation**. Ces déchets vous seront facturés directement par SFR.



Dépouilles d'animaux
Jusqu'à 250 kg, au **Centre collecteur des déchets carnés "SANIMA"**, Route de la Comba 50, Zone Châtillon Sud, 1725 Posieux, 026 519 01 05, du lundi au vendredi de 13h15 à 14h15.



Litière de chat
A éliminer dans le bac adéquat : Le sable des litières à chat **doit être exempt de crottes**. Ces dernières doivent être éliminées dans les sacs à ordures ménagères.

ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères conditionnées dans des sacs-poubelles sont à déposer dans un des deux compacteurs à ordures. **Les couches-culottes jetables peuvent être déposées gratuitement** dans des sacs transparents fermés, dans un container prévu à cet effet à côté des compacteurs à ordures.



REFLEX TRI À LA SOURCE

Retournez aux magasins, dans lesquels vous vous rendez, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc. Choisissez des objets et des denrées en fonction de leur bilan écologique (économies en emballages, en énergie de production et en transport, moins polluants, recyclables, etc.) et laissez sur place les emballages de vos achats.



DEPOTS NON CONFORMES

Dans sa séance du 17 novembre 2014, le Conseil communal a décidé d'appliquer rigoureusement l'art. 27 du règlement relatif à la gestion des déchets. **Toute personne contrevenant au règlement sera amendée** de CHF 50.- + CHF 25.- de frais administratifs + les coûts directs générés. En cas de récidive, l'amende sera de CHF 400.- + CHF 25.- de frais administratifs + les coûts directs générés.

DECHETTERIE COMMUNALE



Sont acceptés gratuitement à notre déchetterie

Les déchets (générés par les ménages neyruziens), acceptés gratuitement, sont détaillés sous l'onglet "Les types de déchets" et indiqués comme étant repris à notre déchetterie (par ex. gazon, papier/carton, verre, bouteilles en PET, huiles usées, alu, fer blanc, pain sec, piles, batteries, etc.).



Ne sont pas acceptés à notre déchetterie

Les déchets (générés par les ménages neyruziens) qui ne sont pas acceptés sont également détaillés sous l'onglet "Les types de déchets". Si un type de déchet n'est pas indiqué, le site ou l'application MemoDéchets vous renseigne où déposer quel déchet. Les déchets issus de la construction/rénovation, de l'exploitation industrielle, artisanale, commerciales ou administrative, ne sont pas repris.



COLLECTES DIVERSES

Plusieurs organisations d'entraide effectuent certaines collectes au profit des plus démunis-e-s. Ces actions méritent un large soutien de la population. Sur appel, ces organisations récupèrent à domicile meubles, vêtements, vaisselle, électroménagers, livres, jouets, etc. en bon état, devenus inutiles dans vos foyers, mais pouvant encore servir à d'autres. Il s'agit notamment de :

- **Coup d'Pouce** 026 484 82 40 / **Emmaüs** 026 424 55 67

La **Croix-Rouge**, la **Coopérative Textura**, **Terre des hommes**, la **Fondation Village d'enfants Pestalozzi**, l'**Association suisse des invalides**, l'**Aide suisse aux montagnards** ou **SoliTex** déposent régulièrement des sacs en plastique dans les boîtes aux lettres pour la récupération de vêtements et de chaussures. Faisons-en aussi bon usage !

LA NATURE

N'EST PAS NOTRE POUBELLE,

RESPECTONS-LA!

